



Association reconnue d'utilité publique par le décret du 6 octobre 1967 n°W263003826  
SIREN 525 285 052 SIRET 525 285 052 00011  
www.sauvegarde-patrimoine-drome.com e-mail : service.com.ssmad@gmail.com

### COTISATION ADHERENT POUR L'ANNEE 2022 CONTINUONS ENSEMBLE

Depuis plusieurs années les cotisations permettent à l'Association de participer à la restauration des Monuments Anciens ; elles sont vraiment indispensables à l'activité que nous poursuivons depuis plus de 60 ans : elles sont aussi pour nous la manifestation de votre soutien.

Nom..... Prénom.....  
Adresse.....  
Téléphone..... e-mail.....

Reçu Fiscal souhaité : OUI  NON  (si oui joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse)  
Membre actif : versement supérieur ou égal à 25 € et 35 € pour les couples  
Membre bienfaiteur : versement supérieur ou égal à 50 €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme et de l'adresser, avec le présent bulletin d'adhésion (et enveloppe timbrée à votre nom pour les reçus fiscaux) à : Roseline de BRETTEVILLE, 38 route de Villeneuve 07250 ROMPON

Date..... Signature



Association reconnue d'utilité publique par le Décret du 6 octobre 1967 n°W263003826  
SIREN 525 285 052 SIRET 525 285 052 00011  
www.sauvegarde-patrimoine-drome.com e-mail : service.com.ssmad@gmail.com

### COTISATION DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Association départementale et sollicitons votre cotisation pour l'année 2022. Vous connaissez notre action et votre adhésion nous est vraiment indispensable pour assurer notre crédibilité auprès des pouvoirs publics. Votre adhésion vous permet de pouvoir bénéficier de l'aide de la SSMAD dans vos projets de restauration et vous ouvre les colonnes de notre bulletin semestriel. Adhérer est aussi pour nous la manifestation de votre soutien.

### CONTINUONS ENSEMBLE

L'Association.....  
Adresse.....  
Téléphone du Président (e).....  
Nombre d'adhérents..... Nom du Président (e).....  
Mail.....

#### COTISATION POUR 2022 :

Participation souhaitée :  
Association jusqu'à 50 adhérents = 30 €  
Association de 50 à 100 adhérents = 40 €  
Association de plus de 100 adhérents = 50 €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme et de l'adresser avec le présent bulletin d'adhésion à : Roseline de BRETTEVILLE 38 route de Villeneuve 07250 ROMPON

Date..... Signature